

RÉUNION DU 5 MAI 2011

Le cinq mai deux mil onze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique – M. ROUDIER Yves - M. SABOURDIN Stéphane – M. BRIN Michaël – M. CARDOT Claude - M. CHOLLET Freddy – M. FILLOLEAU René – Mme HIREL Brigitte – M. MEYRAUD Ludovic – Mme STEFANSKA Valérie -

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CHATELIER Mireille a donné pouvoir à M. BONNEFOND Michel – M. LEFEUVRE Christian a donné pouvoir à M. NEGRET Jean-François - Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine - Melle TROTIGNON Laëtitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BRIN Michaël -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout des questions suivantes :

- Tarifs 2011 – Régie Camping-cars ;
- Conclusion d'un contrat d'accompagnement à l'emploi – 24 heures ;
- Election des délégués à l'association départementale et syndicat intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA 17 / SIEMLFA 17) ;
- Commissions à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- Commission municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

1 – FACTURE POMPES FUNEBRES VIERS – PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur commise il y a une trentaine d'années par la commune, Monsieur ROUX Jean-Pierre n'a pas pu procéder à l'inhumation de son épouse, décédée le 7 février 2011, dans la concession qu'il avait acquise. Il a été contraint après régularisation de la situation à procéder à l'exhumation et réinhumation de celle-ci.

Considérant les frais occasionnés, Monsieur le Maire propose la prise en charge de la facture émanant des pompes funèbres VIERS d'un montant de 737,00 €.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de prendre en charge la facture des pompes funèbres VIERS d'un montant de 737,00 €.*

2 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC – VOIRIE, RESEAUX ET ESPACES VERTS – LOTISSEMENT "LE COMPIN"-

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée délibérante quant au classement dans le domaine public des voies du lotissement " LE COMPIN", des espaces verts et de ses réseaux divers.

Considérant l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, modifié par l'article 62 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification de droit,

Considérant que l'ensemble des co-lotis du lotissement " LE COMPIN", se sont déclarés favorables à l'intégration des voies de ce lotissement dans le domaine public, et que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à effectuer les démarches nécessaires au classement dans le domaine public des voies du lotissement " LE COMPIN" (parcelles AC N°1528, AC N°1529 et AC N°1530), des espaces verts, et de ses réseaux divers ;*
- *autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à effectuer les démarches qui en découleront ;*
- *précise que les frais d'actes notariés seront pris en charge par les co-lotis.*

Monsieur le Maire précise que ce lotissement n'a pas pu être classé auparavant car les réseaux n'étaient pas conformes. Les travaux ont été réceptionnés lors du précédent mandat. Deux commissions ont eu lieu sur place, ce qui a permis de vérifier les réseaux et de constater que le réseau d'eaux pluviales a été nettoyé par les co-lotis.

Monsieur PENOT précise que la reprise de la voirie de ce lotissement permettra à la commune d'effectuer des travaux dans le haut de la rue Albert Lupiet.

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inscription d'un membre du personnel communal sur le tableau annuel d'avancement.

Monsieur le Maire sollicite par conséquent l'Assemblée Délibérante, afin d'envisager la création du poste.

Le Conseil Municipal

*considérant l'exposé du Maire
décide à l'unanimité*

- *de créer 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal et de supprimer 1 poste d'Agent de Maîtrise à compter du 6 juin 2011 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime en vue de la publication de vacance du poste susvisé ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination sur ce poste.*

4 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL COMMUNAL –

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de deux agents :

- un adjoint technique 2^{ème} classe, actuellement à 22 heures hebdomadaires, et de le passer à 28 heures hebdomadaires,
- un adjoint administratif 2^{ème} classe, actuellement à 17 heures 30 hebdomadaires, et de le passer à 28 heures hebdomadaires.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 28 h hebdomadaires et un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à 28h hebdomadaires ;*
- *de supprimer un poste d'adjoint Technique 2^{ème} classe à 22 h hebdomadaires et un poste et un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à 17h30 hebdomadaires ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à saisir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime en vue de l'application des vacances de postes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux nominations sur les postes créés à compter du 1^{er} juillet 2011 ;*
- *de modifier le tableau des effectifs de la collectivité conformément à la présente délibération.*

5 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE 17 NUMERIQUE –

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la société 17 Numérique, qui sollicite la signature d'une convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'une nouvelle armoire de rue pour le réseau fibre optique à MESCHERS.

La Société 17 Numérique a notamment pour objet social d'établir et d'exploiter un réseau de communications électroniques à haut débit dans le cadre d'une convention de concession de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut débit attribuée par le Conseil Général de Charente-Maritime.

La concession, notifiée le 20 novembre 2006, a été conclue pour une durée de 20 ans.

Pour les besoins de cette concession, et dans le cadre du déploiement du réseau à haut débit, 17 Numérique doit procéder à l'installation et à la pose d'équipements.

La convention, jointe en annexe, a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune autorise la société 17 Numérique à occuper les emplacements précisés à l'article 3 afin de lui permettre d'implanter des équipements.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré*

à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'une nouvelle armoire de rue pour le réseau fibre optique à MESCHERS, ainsi que ses annexes.

Monsieur PENOT précise que cette armoire sera implantée derrière l'office du tourisme, à côté d'un caisson déjà existant, en prévision de branchements supplémentaires. Il faudra enlever un peu de pelouse et de haie mais il n'y pas d'autre emplacement possible, le terrain à gauche appartenant à France TELECOM.

6 - PRISE EN CHARGE DE REPAS A LA CANTINE – STAGIAIRE AUX GROTTES DE REGULUS –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Adeline LECLERQ est en stage aux grottes de Regulus du 25 avril au 25 juin 2011. A cette occasion, elle déjeunera à la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge le coût de ses repas pendant cette période de stage.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la prise en charge par la commune des 30 repas pris par Mlle Adeline LECLERQ pour un montant de 3,95 € TTC par repas soit un montant total de 118,50 €.

7 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2011 –

Considérant les dépenses de consigne d'une citerne de gaz à la salle des fêtes, de divers raccordements pour la crèche, et la décision de maintenir les dépenses et recettes des camping-cars sur le budget communal, une décision modificative est nécessaire,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
2313 – 277	Constructions	+ 2 600 €
2135 – 275	Installations générales, agencements, aménagements de constructions	+ 5 000 €
2188 – 275	Autres immobilisations corporelles	+ 6 600 €

275	Dépôts et cautionnements versés	+ 1 000 €
-----	---------------------------------	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 14 000 €
253 - 1323	Département	+ 1 200 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
023	Virement à la section d'investissement	+ 14 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
70688	Autres prestations de services	+ 19 000 €
70841	Budgets annexes	- 5 000 €

8 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DU PORT 2011 –

Considérant la décision de maintenir les dépenses et recettes des camping-cars sur le budget communal, une décision modificative est nécessaire.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
2135	Installations générales, agencements, aménagements de constructions	- 5 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- 6 600 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	- 11 600 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
023	Virement à la section d'investissement	- 11 600 €
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	- 2 400 €
6288	Autres	- 5 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
7088	Autres produits d'activités annexes	- 19 000 €

9 - SUBVENTIONS/COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2011 -

Le Conseil Municipal, considérant les propositions de la commission "Vie Associative", décide, à la majorité (1 abstention M. MEYRAUD), de verser les cotisations et subventions suivantes aux associations en ce qui concerne l'exercice budgétaire 2011 :

Cotisations (article 6281 du Budget Primitif) -

- Association des Maires de la Charente-Maritime	651,96 €
- Chambre des Métiers de la Charente-Maritime	330,00 €
- Association départementale pour la lecture	213,84 €
- Féd. Départ. des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Chte-Mme ..	160,00 €
- Association Nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques	631,00 €
- Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques	646,07 €
- Association Nationale des Elus du Littoral	374,22 €
- Le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde	100,00 €

Subventions (article 6574 du Budget Primitif) –

- Union des Anciens Combattants et Victimes des deux Guerres	330,00 €
- Amicale des Aînés	640,00 €
- Association des Usagers du Port de Meschers	530,00 €
- Société de Chasse (ACCA)	640,00 €
- Ecole de Musique	29 710,00 €
- Association des Parents d'Elèves	640,00 €
- Association Temps Libre	330,00 €
- Cercle Nautique de Meschers	17 320,00 €
- Les Restaurants du Cœur	600,00 €
- Maison du Protestantisme	280,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	1 390,00 €
- Football club (FC2M)	4 590,00 €
- XTREM VTT 17	510,00 €
- Les Amis des Bêtes	380,00 €
- Société Nationale de Sauvetage en Mer	530,00 €
- Amicale des boules.....	640,00 €
- Association des commerçants (ACAP).....	3 040,00 €
- Arts et Lumière	510,00 €
- Tennis-club de Meschers.....	2 080,00 €
- Lire à Missira	310,00 €
- Petites Menottes	200,00 €

Monsieur SABOURDIN précise que la majorité des subventions versées aux associations a été augmentée d'environ 2 %, ce qui correspond à l'inflation. Pour les autres chaque demande a été étudiée au cas par cas.

Il précise que les subventions suivantes sont liées :

- ***Maison du Protestantisme : mise à disposition du temple***
- ***Amicale des Boules : prix de la ville cet été***
- ***Lire à Missira : apport de manuels scolaires en Afrique + partenariat avec les écoles et la bibliothèque.***

Il précise également que l'augmentation de la subvention versée à l'Association des Commerçants correspond à une réelle augmentation de leur activité.

10 - CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION "ECOLE DE MUSIQUE DE MESCHERS" AU TITRE DE L'ANNEE 2011 – AVENANT N° 1 -

Monsieur SABOURDIN, 5^{ème} Adjoint rappelle au Conseil Municipal la convention adoptée lors de la séance du 18 mars 2011 relative à l'attribution d'un concours financier d'un montant de 10 000 €.

Considérant que cette première subvention était liée au besoin de trésorerie de cette association,

Considérant qu'il convient d'ajuster le montant de cette subvention en fonction des éléments financiers établis par l'association,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *d'adopter l'avenant N° 1 à la convention, annexé à la présente délibération pour un montant de 29 710 € ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et de le charger de toutes autres formalités tenant au respect des modalités convenues dans celui-ci.*

Monsieur PENOT demande à quelle proportion correspond la subvention allouée à l'école de musique.

Monsieur SABOURDIN répond qu'elle représente environ 40 % du total des subventions versées mais que celle-ci correspond à 50 % de leur budget. Il précise que cette subvention a triplé depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité. Cette augmentation est notamment liée au relogement de l'association, le local précédemment mis à leur disposition n'étant pas adapté. La commune a fait des efforts réels à l'égard de cette association qui offre des cours de qualité, qui participe à des manifestations et qui propose des concerts gratuits à « La Passerelle ». Il est regrettable que celle-ci ne reconnaisse pas les efforts de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il existe encore quelques tensions, ce qui est désolant, mais il espère que l'évolution du bureau permettra de les dissiper. L'association ne fait pas l'effort de proposer des prestations payantes qui compenseraient leur besoin financier. Ils ont arrêté de participer aux lotos qui constituaient un apport financier non négligeable. L'association a supprimé des postes de professeurs, et diminué le temps de travail du directeur. L'orchestre est bien coté dans le département.

11 - CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION "CERCLE NAUTIQUE" AU TITRE DE L'ANNEE 2011 – AVENANT N° 1 -

Monsieur SABOURDIN, 5^{ème} Adjoint rappelle au Conseil Municipal la convention adoptée lors de la séance du 18 mars 2011 relative à l'attribution d'un concours financier d'un montant de 10 000 €.

Considérant que cette première subvention était liée au besoin de trésorerie de cette association,

Considérant qu'il convient d'ajuster le montant de cette subvention en fonction des éléments financiers établis par l'association,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
à la majorité (1 abstention M. MEYRAUD)
décide*

- d'adopter l'avenant N° 1 à la convention, annexé à la présente délibération pour un montant de 17 320 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et de le charger de toutes autres formalités tenant au respect des modalités convenues dans celui-ci.

Monsieur le Maire précise que le Cercle Nautique bénéficie également d'une subvention importante de la commune. Cette subvention est liée au fonctionnement de l'association. En ce qui concerne l'investissement, aucune somme n'a été prévue au budget.

*Monsieur CARDOT demande si la commune a un relevé de l'état du parc.
Monsieur SABOURDIN précise qu'un tableau précis a été remis par l'association récemment, lors de leur demande d'investissements.*

Monsieur NEGRET précise que la commune, compte tenu de l'importance du montant de la subvention, a des exigences particulières quant à leurs prestations. Les relations entre cette association et la commune se sont améliorées, la commune est plus confiante. La commune a fait des efforts très importants : nouveau local à disposition pour le stockage et la réparation du matériel, un nouveau véhicule, de nouvelles cabanes sur la plage. La commune ne peut pas distribuer l'argent public sans prendre ses précautions.

Monsieur SABOURDIN précise que le Cercle Nautique reconnaît les efforts de la municipalité.

12 - REMBOURSEMENT DES DROITS DE PORT – Monsieur LACEPPE Serge –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint expose au Conseil Municipal la demande de remboursement, d'une partie des droits réglés par Monsieur LACEPPE Serge sur un forfait annuel d'un montant de 344,48 € HT (soit 412 € TTC).

Considérant que Monsieur LACEPPE a prévenu la capitainerie de son départ pour le 17 février 2011,

Considérant que Monsieur LACEPPE a réglé la totalité de sa redevance,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 3^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de rembourser Monsieur LACEPPE au prorata du forfait, à savoir de **360,50 € TTC**.

Madame HIREL demande si les conditions de remboursement ont été prévues dans le règlement du port.

Monsieur ROUDIER l'informe que le règlement prévoit que les demandes de remboursement sont étudiées au cas par cas par la commission du port, à condition qu'elles aient lieu dans un délai de six mois. Il précise que ce remboursement n'engendrera aucun coût pour la commune, l'emplacement ayant été reloué pour de la location de bateaux.

13 - CONSTRUCTION D'UNE CRECHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR 2011 –

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 janvier 2010 sollicitation l'aide de l'Etat par le biais de la DGE pour la construction de la crèche. Considérant que la DGE a été remplacée par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) il convient de solliciter à nouveau l'aide de l'Etat par le biais de cette nouvelle dotation.

Monsieur le Maire précise que les sommes nécessaires au financement de ces travaux ont été inscrites au budget.

Il précise également que ce dossier sera le seul établi au titre de la DETR pour l'année 2011.

Le coût total de cette opération s'élève à :

ESTIMATIONS	MONTANTS
Montant total de l'opération	317 474,94 € H.T.
Travaux	236 134,43 €
Ingénierie	39 340,51 €
Mobilier	42 000,00 €
SUBVENTIONS ACCORDEES	
Conseil Général 17	55 143,00 €
Conseil Régional	70 000,00 €
CAF	85 500,00 €
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	32 049,58 €
Etat (DETR)	11 287,36 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	253 979,94 €
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	63 495,00 € HT

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de solliciter l'aide de l'état par le biais de la DETR 2011 pour un montant de 11 287,36 €, pour le financement des travaux de construction d'une crèche ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

14 - ASSIGNATION DE LA COLLECTIVITE – HABILITATION DU MAIRE –

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de Poitiers par la SARL CAMPING LE SOLEIL LEVANT – RIBES, relatif au permis d'aménager N° PA 017.230.10N0001, pour lequel un sursis à statuer a été opposé par arrêté du Maire en date du 22 octobre 2010.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de confier la défense des intérêts de la commune à un avocat.

*Le Conseil Municipal
après avoir pris connaissance
de l'ensemble des éléments du dossier
décide à l'unanimité*

- *de confirmer l'habilitation générale donnée au Maire au titre de l'article L.2122.22 16è du Code Général des Collectivités Territoriales afin de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à exercer éventuellement les voies de recours qui seront nécessaires ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à confier la défense de ce dossier à Maître PIELBERG, 1 rue du Petit Bonneveau à Poitiers et à régler les honoraires d'avocat.*

Monsieur le Maire précise que les propriétaires de ce camping souhaitent y effectuer un certain nombre d'aménagements. La demande, pré-instruite par le service urbanisme, a ensuite été instruite par les services de la DDTM. Nous avons appliqué les prescriptions de la DDTM qui émettait des réserves notamment après la tempête Xynthia en 2010. Les zones situées autour du port sont remises en cause, et la Préfecture doit se prononcer sur le plan de prévision des risques, par arrêté. La Préfecture s'est occupée en premier des zones qui ont été les plus touchées. Dans l'état actuel, il ne serait pas raisonnable de délivrer cette autorisation, il faut attendre la fin des études. La commune a opposé un sursis à statuer, et non un refus définitif. Celui-ci est valable deux ans au bout desquels la commune sera obligée de se prononcer. La présente délibération a pour seul but de confier la défense des intérêts de la commune à un avocat.

15 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE MESCHERS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, informe l'Assemblée délibérante que dans le cadre des spectacles programmés à la Passerelle, il convient, d'établir une convention de partenariat avec l'office de tourisme de Meschers pour répartir les fonctions, missions et factures s'y rapportant.

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, précise qu'il s'agit de spectacles organisés par l'office de tourisme et validés par la mairie.

Il précise également que la mairie, en tant qu'exploitant de « La Passerelle », mettra cette dernière à disposition de l'office de tourisme, à titre gracieux, pour les spectacles que ce dernier y organisera.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GILBERTO
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'office de tourisme, dans le cadre des spectacles programmés à « La Passerelle » afin de répartir les fonctions, missions et factures s'y rapportant ;*
- *précise que la mairie mettra cette salle à disposition de l'office de tourisme, à titre gracieux, pour les spectacles que ce dernier y organisera.*

Monsieur GILBERTO précise que la Trésorière, lors d'un rendez-vous à l'office de tourisme, a demandé qu'une convention soit établie entre celui-ci et la mairie afin de répartir les fonctions de chacun lors de l'organisation de spectacles à « La Passerelle », et le paiement des factures s'y rapportant. Une délibération sera prise également lors du prochain Comité Directeur de l'office de tourisme. Cette convention est nécessaire car ce sont deux structures juridiquement différentes.

16 - PORT – RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE SAISONNIER –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} adjoint, propose au Conseil Municipal de recruter un agent saisonnier au Port dans les conditions suivantes :

- du 14 au 30 juin 2011 à raison de 30h15 par semaine
- du 1^{er} juillet au 31 août 2011 à raison de 26h30 par semaine
- du 1^{er} au 11 septembre 2011 à raison de 24h15 par semaine

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 3^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de donner un avis favorable à ce recrutement à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297 - indice majoré 295) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.*

17 – SERVICES TECHNIQUES - RECRUTEMENT D'EMPLOYES SAISONNIERS –

Monsieur le Maire propose le recrutement de quatre saisonniers.

Monsieur le Maire précise que deux d'entre eux seront affectés au nettoyage de la voirie et des plages, un autre à la mise en place des animations uniquement, et le quatrième à la mise en place des animations principalement et divers travaux aux services techniques. Ces recrutements auront lieu dans les conditions suivantes :

Saisonnier N°1 affecté AU NETTOYAGE DE LA VOIRIE ET DES PLAGES :

Du 01/07/2011 au 31/08/2011 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

Saisonnier N°2 affecté AU NETTOYAGE DE LA VOIRIE ET DES PLAGES :

Du 01/07/2011 au 31/08/2011 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

Saisonnier N°3 affecté A LA MISE EN PLACE DES ANIMATIONS UNIQUEMENT :

Du 30/06/2011 au 31/08/2011 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

Saisonnier N°4 affecté A LA MISE EN PLACE DES ANIMATIONS PRINCIPALEMENT ET DIVERS TRAVAUX AUX SERVICES TECHNIQUES :

Du 01/07/2011 au 31/08/2011 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable à ces recrutements à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 295) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements.*

Monsieur PENOT précise que le nombre de saisonniers sera le même que l'année dernière. Il rappelle qu'un saisonnier a déjà été recruté pour le service espaces verts.

Il précise qu'il va falloir également prévoir le remplacement d'un agent des services techniques qui a sollicité une mise en disponibilité d'un an. Les services techniques auront besoin d'un agent chargé du suivi du magasin et de l'entretien des véhicules communaux.

18 - GROTTES DE REGULUS – RECRUTEMENTS D'EMPLOYES SAISONNIERS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, rappelle la délibération du 18 mars 2011 autorisant le recrutement de deux saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement normal du site des Grottes de Regulus à compter du 8 avril 2011. Il convient de procéder à la création des postes saisonniers suivants pour la période estivale :

GUIDE N°3 –

Du 01/07/2011 au 31/08/2011 à raison de 35h00 hebdomadaires ;

GUIDE N°4 –

Du 01/07/2011 au 31/08/2011 à raison de 35h00 hebdomadaires ;

GUIDE N°5 –

Du 01/07/2011 au 31/08/2011 à raison de 35h00 hebdomadaires ;

CAISSIERE N°1 –

Du 01/07/2011 au 31/08/2011 à raison de 35h00 hebdomadaires ;

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GILBERTO
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de créer les postes susvisés qui seront rémunérés contractuellement sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe (indice brut 297-indice majoré 295)*

19 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE – PLAQUETTE CENTRE SOCIO-CULTUREL DU CANTON DE COZES –

Madame NICOT, 4^{ème} Adjointe, informe l'Assemblée délibérante que le Centre socio-culturel du canton de Cozes a élaboré une plaquette à destination des habitants afin d'éclairer chacun sur leurs missions, ainsi que sur celles des CCAS, et des autres services présents sur le canton. Cette plaquette sera distribuée dans chaque foyer du canton par le Centre socio-culturel.

Celui-ci demande à chaque commune concernée une participation financière liée au coût de l'impression, calculée selon le nombre d'habitants. La participation de la commune de Meschers s'élèverait à 127,04 €.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Mme NICOT
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *autorise le versement de la somme de 127,04 € au Centre socio-culturel du canton de Cozes, correspondant à la répartition du coût de l'impression d'une plaquette à destination des habitants afin d'éclairer chacun sur leurs missions, ainsi que sur celles des CCAS, et des autres services présents sur le canton.*

20 - EXONERATION PARTIELLE - TARIF « LA PASSERELLE » -

M. SABOURDIN fait part au Conseil Municipal de la demande de location de « La Passerelle » émanant de l'association du « Challenge du Pays Royannais » qui souhaite organiser un bal country le 10 septembre 2011. Il propose d'appliquer le même tarif que celui appliqué aux associations michelaises, soit 100 €.

M. SABOURDIN précise que pour autant cette association devra fournir le chèque de caution correspondant.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Mr SABOURDIN
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de louer « La Passerelle » à l'association « du Challenge du Pays Royannais » le 10 septembre 2011 au tarif de 100 € ;*
- *précise que cette association devra fournir le chèque de caution.*

21 – TARIFS 2011 – REGIE CAMPING-CARS –

En complément de la délibération du 16 décembre 2010, Monsieur ROUDIER propose de créer trois tarifs supplémentaires pour l'utilisation :

- des douches – tarif proposé : 1,50 € par utilisation
- de la machine à laver le linge – tarif proposé : 2 € par utilisation
- du sèche-linge – tarif proposé : 2 € par utilisation

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. Roudier
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable aux tarifs proposés ci-dessus, qui seront inclus dans la régie des camping-cars.*

22 - CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI – 24 heures

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent en CAE pour une période de six mois (éventuellement renouvelable) à compter du 1^{er} juin 2011 au sein des services techniques à raison de **24 h** hebdomadaires.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *de recruter un agent en CAE pour une période de six mois à compter du 01/06/11 au sein des services techniques à raison de 24 h hebdomadaires ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger le CAE au-delà des six mois et dans la limite totale réglementaire si l'agent ainsi recruté satisfait aux exigences du service sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à ce recrutement.*

Monsieur le Maire précise que le taux de prise en charge de l'état n'est pas connu. Il sera de 60 ou 80 % selon la situation de la personne qui sera recrutée. Ce contrat pourra être renouvelé 2 fois dans la limite de 18 mois.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, à mi-mandat, de procéder à des réajustements concernant les élus délégués ou membres de certaines commissions. En effet, certains ne peuvent plus participer aux réunions, notamment M. LEFEUVRE.

23 - ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ET SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES (ADELFA 17 / SIEMLFA 17)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer Monsieur LEFEUVRE Christian en tant que délégué.

Monsieur le Maire propose d'élire Monsieur CARDOT Claude, suppléant, à la place de Monsieur LEFEUVRE Christian.

Il est procédé à l'unanimité à l'élection de :
- Monsieur CARDOT Claude ; suppléant.

24 - COMMISSIONS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur LEFEUVRE Christian au sein des commissions de la communauté d'Agglomération Royan Atlantique dont il était membre.

A l'unanimité, les membres de ces commissions sont désormais les suivants :

Commission « Assainissement »
M. Roland GILBERTO

Commission « Sécurité des personnes et des biens »
M. Roland GILBERTO

Commission « Développement agricole, ruralité »
M. Dominique PENOT

25 - COMMISSION MUNICIPALE –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer Monsieur HATTE Patrick en tant que Président de la Commission suivante :

1^{ère} Commission : PERSONNEL – TRAVAUX EN REGIE – SECURITE – PLAGES –

Il est procédé à l'unanimité à l'élection de :
- Monsieur NEGRET Jean-François à la place de Monsieur HATTE Patrick.

QUESTIONS DIVERSES

26 – MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur LEFEUVRE Christian au sein des membres élus du CCAS.

A l'unanimité sont élus : M. Jean-François NEGRET : le Maire, Président ;
Mme LOSTANLEN Pascale
Mme NICOT Claudine
Mme HIREL Brigitte
M. PENOT Dominique

27 - SYNDICAT DES EAUX DE CHENAC –

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur LEFEUVRE Christian en tant que délégué.

Il est procédé à l'unanimité à l'élection de :
- Monsieur FILLOLEAU René à la place de Monsieur LEFEUVRE Christian.

INFORMATIONS

Liste des marchés depuis le 18 mars 2011

Avenant Marché construction d'un club house et de vestiaires pour le foot (avenant N°1)

LOT + Titulaire	Montant marché initial HT	Montant avenant N°1 HT	Nouveau montant total du marché HT
Lot 1 – Gros oeuvre Entreprise CHARPENTIER 33 route de Rétaud 17460 THENAC	106 425,77 €	- 281,50 €	106 144,27 €

Avenants Marché construction d'une micro-crèche

LOT + Titulaire	Montant marché HT avant avenant	Montant avenants HT	Nouveau montant total du marché HT
Lot 1 – Terrassement STPA 62 route de Royan 17120 COZES	17 965,77 €	Avenant N°2 2 467,96 €	20 433,73 €
Lot 2 – Gros oeuvre ST GOEORGES CONSTRUCTION 27 rue de la république 17110 ST GEORGES DE DIDONNE	91 366,01 €	Avenant N°2 0 € (plus-value 390 € / Moins- value 390 €)	91 366,01 €

Lot 3 – Enduits extérieurs Les Enduits du Soleil 1 rue des Frênes 17600 SABLONCEAUX	7 832,07 €	Avenant N°1 - 1 894,95 €	5 937,12 €
Lot 4 – Couverture / Zinguerie Entreprise GENEAU 5 rue de la Seugne 17800 ST SEURIN DE PALENNE	12 218,18 €	Avenant N°1 - 454,99 €	11 763,19 €
Lot 5 – Charpente Industrielle Vêture SUD SAINTONGE MENUISERIE La Montagne 17520 SAINTE LHEURINE	19 980,07 €	Avenant N°1 1 421,42 €	21 401,49 €
Lot 7 – Menuiserie bois SUD SAINTONGE MENUISERIE La Montagne 17520 SAINTE LHEURINE	18 132,14 €	Avenant N°1 - 5 354,05 €	12 778,09 €
Lot 10 – Electricité Entreprise JACQUET Le Sablon 17500 OZILLAC	12 284,25 €	Avenant N°1 - 483,40 €	11 800,85 €
Lot 11 – Sanitaire / Chauffage Entreprise JACQUET Le Sablon 17500 OZILLAC	21 410,30 €	Avenant N°1 703,09 €	22 113,39 €

Gendarmerie saisonnière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un poste sera présent cet été, ce qui est une bonne nouvelle compte tenu des craintes évoquées lors de la dernière réunion. Ce poste sera des plus importants jamais eu à MESCHERS, puisque 21 gendarmes seront présents. 9 d'entre eux seront affectés au poste et logés sur place. Les 12 autres, correspondant à un renfort DCI de gendarmes mobiles devront être hébergés d'une autre manière. Il faut maintenant trouver de quoi les loger, sachant qu'il ne faut pas forcément 12 chambres, mais 12 lits séparés. Il est important de les accueillir dans les meilleures conditions. Les locaux mis à leur disposition l'année dernière ne conviennent pas. Il faut réfléchir, dans un délai très court, et trouver des logements vacants sur la commune, de préférence au même endroit, ou peu éloignés. Si nécessaire, les services techniques pourraient y effectuer quelques travaux. Si les logements sont vides, les gendarmes peuvent apporter le matériel nécessaire (literie etc...).

Monsieur BRIN demande si les gendarmes auront besoin de stationnement pour leurs véhicules.

Monsieur le Maire répond qu'un garage a été trouvé pour les 3 véhicules des gendarmes affectés au poste. Pour les 12 autres gendarmes, il faudra un terrain clos pour leurs véhicules.

Cérémonies du 8 mai :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation de l'UMAC aux cérémonies du 8 mai. Le rassemblement est prévu à 10h30, départ place de l'église, suivi de la cérémonie au monument aux morts à 11h. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à 11h30.

Film Guillaume GEORGET :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Guillaume GEORGET présentera en avant-première son long-métrage intitulé « Les hommes sont des rêves ». La séance est gratuite et ouverte aux habitants de Meschers. Le Maire rappelle que certains services communaux ont participé au tournage qui a eu lieu en partie aux grottes de Regulus.

Diverses manifestations :

Monsieur CHOLLET informe le Conseil Municipal qu'une régata organisée par le Cercle Nautique aura lieu les 28 et 29 mai.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une traversée en moto pour le don du sang aura lieu le 15 mai.

Délibérations du Conseil Municipal du 05/05/2011

- 1 – Facture pompes funèbres Viers – Prise en charge par la commune ;
- 2 – Classement dans le domaine public – Voirie, réseaux et espaces verts – Lotissement le Compin ;
- 3 – Modification du tableau des effectifs – Avancement du personnel communal ;
- 4 – Modification du temps de travail personnel communal ;
- 5 – Convention avec la société numérique ;
- 6 – Prise en charge de repas à la cantine – Stagiaire aux grottes de Régulus ;
- 7 – Décision modificative N° 1 – Budget communal 2011 ;
- 8 – Décision modificative N° 1 – Budget du port 2011 ;
- 9 – Subventions/Cotisations aux associations – Exercice 2011 ;
- 10 – Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association « Ecole de Musique de Meschers » au titre de l'année 2011 – Avenant N° 1 ;
- 11 – Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association « Cercle Nautique » au titre de l'année 2011 – Avenant N° 1 ;
- 12 – Remboursements des droits de port – Monsieur LACEPPE Serge ;
- 13 – Construction d'une crèche – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR 2011 ;
- 14 – Assignation de la collectivité – Habilitation du Maire ;
- 15 – Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Meschers ;
- 16 – Port – Recrutement d'un employé saisonnier ;
- 17 – Services techniques – Recrutement d'employés saisonniers ;
- 18 – Grottes de Régulus – Recrutement d'employés saisonniers ;
- 19 – Participation de la commune – Plaquette centre socio-culturel du canton de Cozes ;
- 20 – Exonération partielle – Tarif « La Passerelle » ;
- 21 – Tarifs 2011 – Régie camping-cars ;
- 22 – Conclusion d'un contrat d'accompagnement à l'emploi – 24 heures ;
- 23 – Election des délégués à l'association départementale et Syndicat Intercommunal d'études des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques (ADELFA17/SIEMLFA17) ;
- 24 – Commissions à la communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- 25 – Commission municipale ;
- 26 – Membres du Centre Communal d'Action Sociale ;
- 27 – Syndicat des eaux de Chenac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

M. BRIN Michaël

M. CARDOT Claude

M. CHOLLET Freddy

M. FILLLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

M. MEYRAUD Ludovic

Mme STEFANSKA Valérie